

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme GUINTOLI sur la commune principale de l'AIOT ZA de la Rebaissance 59490 SOMAIN.

La référence de votre dossier est A-3-N1MEZWXBY et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/08/2023 à 15h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44775408600018**

Raison sociale **GUINTOLI**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

15 allée d'Allemagne

62223 FEUCHY

Signataire

Qualité : **Directeur d'agence**

Référent

Fonction : **Chef de secteur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme GUINTOLI**

Description des activités :

La société GUINTOLI souhaite installer une plateforme de recyclage de matériaux inertes du BTP sur la commune de SOMAIN sur la Zone d'Activités de la Renaissance. Cette Zone d'Activités est existante depuis 1975. La parcelle sur laquelle sera implantée cette nouvelle activité fait partie intégrante de la Zone d'Activités. Il n'y aura pas de consommation foncière d'espaces naturels ni agricoles. Une étude de délimitation de zone humide a par ailleurs montré l'absence de zone humide sur le site et l'absence d'espèces patrimoniales ou à protéger. Les sondages réalisés

dans ce cadre ont montré la présence de remblais à faible profondeur. Le projet prend place sur une superficie de 9500 m². Les horaires d'ouverture du site sont de 7h-12 h et à 13h30-17h, du lundi au vendredi. L'intérêt écologique du projet est de préserver les ressources naturelles de la planète. Ainsi qu'un intérêt économique pour l'entreprise. Ce système permet de stocker certains matériaux issus de chantiers, afin de les réutiliser au moment venu sur d'autres chantiers. Ce type de plateforme répond aux besoins du groupe NGE ainsi qu'à de nombreuses entreprises de BTP. Le site dispose : • D'une zone de transit des matériaux • D'une installation de traitement mobile des matériaux inertes réceptionnés sur le site qui sera présente uniquement lors des campagnes de concassage/criblage Une personne sera présente à temps plein sur le site pour la surveillance des dépôts. 1 personnel supplémentaire est prévu lors des périodes de concassage. Les matériaux inertes amenés sur le site sont mis en stocks, valorisés par traitement mécanique (concassage et criblage) puis temporairement remis en stock sur la plateforme avant départ sur les chantiers locaux de travaux publics, internes et externes. Les déblais réceptionnés et stockés sur le site pour recyclage proviennent de chantiers locaux. Volume des activités On distingue plusieurs zones de stockage sur le site : • Une zone de stockage de terre végétale • Une zone de stockage pour le béton à préparer • Une zone de stockage des fraisât L'activité de transit est permanente et est estimée à un maximum de 30 camions par jour. L'installation de criblage et le concassage ne fonctionne pas toute l'année. Leur fonctionnement est dépendant des entrées et sorties de matériaux. Nature des produits finis Les produits finis seront du type Eco-grave et béton concassé. Les produits finis sont stockés sur plusieurs zones de stockage comme défini dans le plan.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZA de la Rebaissance

59490 SOMAIN

X : 719773

Y : 7028938

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 9500 m ²	D	
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 180 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Aucun déchet

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'installation est conçue de manière à permettre, en cas de sinistre, l'intervention des engins de secours. La déchèterie sera équipée d'extincteurs. La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sera assurée par le poteau incendie situé en face du site (à moins de 100 mètres).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plansituation.png

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Planensemble.pdf